



Procès-verbal du

CONSEIL MUNICIPAL du 19 février 2025

Date de la convocation
14 / 02 / 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Tracy-sur-mer, sous la présidence de Monsieur Daniel CATTELAÏN, maire.

Étaient présents les conseillers suivants : Mesdames et Messieurs CATTELAÏN, GALLIER, GODEFROY, PARIS, PRUVOST, ROGER.

Excusés : Messieurs de BOURGOING (pouvoir à Daniel CATTELAÏN) et LEBOURGEOIS (pouvoir à Gérard ROGER)

Secrétaire : Gérard ROGER

Le procès-verbal du Conseil municipal du 6 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n°01/2025 – Autorisation donnée au maire de solliciter une subvention « Amendes de police » pour le projet de requalification de la rue Philippe de Bourgoing

Le maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter une subvention « Amendes de police » dans le cadre du projet de requalification de la rue Philippe de Bourgoing.

Le maire fait le point sur l'avancée de ce projet depuis la dernière séance du 6 novembre 2024.

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 344 410 € H.T.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux de requalification de la rue Philippe de Bourgoing pour un montant prévisionnel de 344 410 € H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2025 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter pour l'année 2025 une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Délibération n°02/2025 – Autorisation donnée au maire de solliciter une subvention APCR (Aide aux Petites communes rurales) pour le projet de requalification de la rue Philippe de Bourgoing

Le maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter une subvention APCR dans le cadre du projet de requalification de la rue Philippe de Bourgoing.

Le maire fait le point sur l'avancée de ce projet depuis la dernière séance du 6 novembre 2024.

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 344 410 € H.T.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux de requalification de la rue Philippe de Bourgoing pour un montant prévisionnel de 344 410 € H.T

SOLLICITE la conclusion d'un contrat APCR+ de 5 ans auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2025-2029 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération n°03/2025 – Autorisation donnée au maire de solliciter une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le projet de requalification de la rue Philippe de Bourgoing

Le maire indique au conseil municipal que le projet de requalification de la rue Philippe de Bourgoing est éligible à une subvention de l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le maire fait le point sur l'avancée de ce projet depuis la dernière séance du 6 novembre 2024.

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 344 410 € H.T.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux de requalification de la rue Philippe de Bourgoing pour un montant prévisionnel de 344 410 € H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2025 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour l'opération susvisée.

Délibération n°04/2025 – Ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Afin d'assurer l'entretien du patrimoine de la commune et d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, le maire propose au conseil municipal de délibérer pour ouvrir par anticipation les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Conformément à l'article [L. 1612-1 du CGCT](#), une collectivité peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif de l'année N, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 de l'exercice précédent.

Cette faculté, encadrée par le code général des collectivités territoriales (CGCT), est une facilité de trésorerie, pas une dérogation au principe d'annuité budgétaire, considérant que la fongibilité des crédits d'investissement s'arrête au 31 décembre mais que des dépenses impérieuses doivent être honorées avant le vote du budget primitif.

Afin d'honorer avant le vote du budget les factures suivantes :

Entreprise	Libellé	Montant (€)	Compte budgétaire
ALPHADISPLAY	Réalisation d'une protection en Plexiglas pour exposer l'ancien drapeau des sapeurs pompiers de la commune	883,20	2135
CEDRIC METALLERIE	Réparation de la pompe à eau avec pose de jambe de force	96,00	2135
CASTORAMA	Matériaux pour la confection d'une cabine de douche dans le logement communal du 4 route de Bayeux	318,20	2135
PATRICE LE RAY	Réalisation d'un support mural en bois pour exposer l'ancien drapeau des sapeurs pompiers de la commune	920,20	2135
YGER TERRASSEMENT	Remise aux normes du système d'assainissement dans le logement communal du 6 route de Bayeux	1176,00	2135

le maire propose d'ouvrir en dépenses d'investissement les crédits suivant :

Chapitre comptable	Total des crédits d'investissement ouverts BP + DM 2024	Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2025
21- Immobilisations corporelles	441 494,24	3 393,40
Total	441 494,24	3 393,40

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Valide la proposition du maire.

INFOS AU CONSEIL :

Recensement 2025

La parole est donnée à Manuel SCHELL, secrétaire de mairie.

La collecte s'est terminée le 15 février.

Seul un foyer n'a pas répondu à l'enquête.

Cale Eisenhower

Le maire rappelle que la cale à bateaux est sortie du SIAT depuis le 1^{er} janvier 2025 et est revenue à l'État dans le Domaine Public Maritime.

A la demande du maire de Tracy-sur-Mer, la commune d'Arromanches a accepté de se charger de la collecte des déchets de la cale.

Le Conseil est clos à 20h20.

Vu, le/la secrétaire

